



Bruxelles, le 11.10.2012  
COM(2012) 587 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**  
**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME**  
**D'INFORMATION SCHENGEN DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (SIS II)**  
**Janvier 2012 - Juin 2012**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	3
2.	État du projet .....	3
2.1.	Vue d'ensemble des progrès enregistrés pendant la période concernée par le rapport .....	3
2.2.	Cadre technique pour l'achèvement du projet .....	4
2.3.	Préparatifs de la migration .....	7
2.4.	Réseau SIS II .....	8
2.5.	Sécurité .....	8
3.	Gestion .....	9
3.1.	Aspects financiers .....	9
3.2.	Gestion opérationnelle .....	10
3.3.	Gestion du projet .....	10
3.3.1.	Conseil de gestion du programme global (CGPG) .....	10
3.3.2.	Comité SIS-VIS (SIS II) .....	11
3.3.3.	Planification et coordination au niveau national .....	11
3.3.4.	Conseil .....	12
3.3.5.	Parlement européen .....	12
3.3.6.	Gestion des risques .....	12
4.	Priorités pour la période objet du prochain rapport .....	13
5.	Conclusions .....	13

# RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

## RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (SIS II)

Janvier 2012 - Juin 2012

### 1. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les travaux réalisés durant le premier semestre de 2012 pour le développement du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) et les préparatifs de la migration du SIS 1+ vers le SIS II. Il est présenté au Parlement européen et au Conseil conformément à l'article 18 du règlement (CE) n° 1104/2008 du Conseil du 24 octobre 2008<sup>1</sup> et de la décision 2008/839/JAI du Conseil du 24 octobre 2008<sup>2</sup> relatifs à la migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II).

### 2. ÉTAT DU PROJET

#### 2.1. Vue d'ensemble des progrès enregistrés pendant la période concernée par le rapport

Après les essais, effectués au semestre précédent, relatifs aux composants des systèmes nationaux et du système central, les activités du premier semestre de 2012 ont essentiellement porté sur une phase de tests intensifs du système central et sur l'interaction croissante de ce dernier avec les systèmes nationaux. Les préparatifs relatifs aux dernières étapes du projet, à savoir la réalisation de l'essai complet et la migration effective des données, ont fortement progressé au cours de la période considérée.

Les bons résultats obtenus lors des essais de la deuxième étape, que la Commission a réalisés du 2 au 7 mai et auxquels ont participé onze États membres, ont démontré la maturité du système central et prouvent les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du projet.

Le calendrier général a été respecté, malgré les difficultés dues à des activités de test astreignantes menées en parallèle aux niveaux central et national:

(i) plusieurs États membres ont profité du report de l'échéance pour achever leur campagne nationale d'essais de conformité étendus (*Compliance tests extended* - CTE). La réussite de cette phase de tests étant toujours une condition sine qua non pour la participation à l'essai complet, les États membres concernés et la Commission ont traité progressivement les questions qui subsistaient à l'échelon national, et ce avec l'urgence voulue.

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 1104/2008 du Conseil du 24 octobre 2008 relatif à la migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (JO L 299 du 8.11.2008, p. 1).

<sup>2</sup> Décision 2008/839/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (JO L 299 du 8.11.2008, p. 43).

(ii) L'indisponibilité des outils d'essai du SIS 1+ validés et répondant aux critères requis que la France devait fournir a eu des répercussions sur les essais au niveau central, notamment sur la préparation des essais de la deuxième étape. Le risque de retard qui pesait dès lors sur le calendrier général a été évité, après consultation des États membres, grâce à l'utilisation des outils d'essai du SIS II. Ces derniers, dont l'utilisation était déjà prévue dans le cadre des essais de la deuxième étape, ont répondu à toutes les conditions requises et ont été pleinement validés, en toute transparence vis-à-vis des États membres. Un des deux outils d'essai SIS 1+ a finalement pu être mis à disposition dans le cadre et pour les besoins de l'essai complet.

(iii) Dès la confirmation que le responsable des essais principaux prévu au départ (à savoir le prestataire des États membres chargé du SIS 1) était indisponible, un expert d'un des États membres lui a succédé après avoir été désigné par le groupe de travail compétent du Conseil. À l'invitation de la Présidence, la Commission s'est engagée à mettre en œuvre une solution contractuelle afin d'apporter un soutien technique au responsable des essais des États membres.

Une étroite coopération entre la Commission, les experts des États membres au sein du Conseil de gestion du programme global (CGPG) et du Comité SIS-VIS a été nécessaire pour remédier à ces difficultés. Dans l'ensemble, l'approche généralement constructive des parties prenantes a permis de maintenir le projet sur la bonne voie, sur le plan tant des délais que du budget.

## **2.2. Cadre technique pour l'achèvement du projet**

### Essais

Ces derniers mois ont été consacrés aux essais visant à s'assurer du bon fonctionnement du SIS II dans son ensemble. Plusieurs campagnes d'essais ont été menées pendant la période considérée en vue de démontrer la stabilité, le bon fonctionnement et l'efficacité des systèmes central et nationaux.

#### (a) Essais de conformité étendus (CTE)

La campagne d'essais de conformité étendus a pour but de vérifier la conformité des systèmes nationaux avec les spécifications du SIS II. À la mi-juin, la majorité (26) des États membres avaient clôturé avec succès leur campagne CTE nationale. Toutefois, quatre d'entre eux rencontraient encore des difficultés techniques et ont été, dès lors, à la traîne pour participer aux premiers groupes de l'essai complet. Le transfert de la majorité des États membres concernés dans le dernier groupe (groupe 4) de l'essai complet, transfert qui permet de régler les problèmes en étroite coopération avec la Commission et les contractants, devrait aussi libérer assez de temps pour que les améliorations qui s'imposent soient apportées d'ici le mois d'août 2012 au plus tard.

#### (b) Essais de qualification du système central (CSQT) sans les États membres

Les essais de qualification du système central menés sans les États membres, qui consistent à effectuer des milliers de cas d'essai, visent à vérifier que le système central répond aux critères fonctionnels et non fonctionnels. La liaison entre l'unité centrale du système à Strasbourg et l'unité centrale de secours à Sankt Johann im Pongau a été testée afin de s'assurer de l'équivalence des données contenues dans les deux bases de données. Cette phase d'essai, démarrée en juillet 2011, s'est terminée en janvier 2012.

### (c) Essais de qualification du système central (CSQT) avec les États membres

Dans le prolongement de la campagne d'essais précédente, mais à la différence notable que huit systèmes nationaux actifs y participaient, les essais de qualification du système central avec les États membres ont débuté le 16 janvier 2012, comme prévu, et pris fin le 19 février. Ces essais ont été approuvés le 27 avril 2012.

### (d) Essais de réception provisoire du système (PSAT)

Les essais de réception provisoire du système ont eu lieu en mars 2012. Ils ont duré cinq jours, pendant lesquels les douze États membres volontaires ont testé le chargement de leurs données, à la fois dans l'unité centrale et dans l'unité centrale de secours. Il ressort de l'analyse des résultats que ces deux unités ont réussi le test sans difficultés majeures, bien qu'il ait fallu recommencer certains essais dans l'unité centrale de secours. La phase d'essais a, en outre, mis en évidence le manque de solidité de certains systèmes nationaux, qui ont dû être remplacés par des simulateurs pendant la durée des essais. Il a été, entre-temps, remédié à ces défaillances des systèmes nationaux.

### (e) Les essais de la deuxième étape (M2)

La réalisation des essais de la deuxième étape a constitué l'événement marquant de la période considérée. Il s'agit du deuxième poste de contrôle supplémentaire ajouté, à la demande du Conseil JAI de juin 2009<sup>3</sup>, au calendrier des essais portant sur ce projet.

D'après les conclusions du Conseil de juin 2009, la France était censée adapter certains outils d'essai du SIS 1 en vue des essais prévus dans le cadre des étapes. Le premier outil, qui devait enregistrer les transactions échangées entre le système central et les systèmes nationaux, a été abandonné en mars 2012, tandis que le deuxième, conçu pour analyser les enregistrements afin de déterminer si les résultats du système sont conformes aux spécifications, ne répondait que partiellement aux conditions requises au moment de l'essai complet mais n'était pas encore prêt pour les essais de la deuxième étape. Une mesure d'atténuation a été prise pour maintenir la date prévue de mise en service du système en mars 2013 tout en s'assurant de la crédibilité de cette campagne d'essais: il a ainsi été décidé, en accord avec la majorité des experts des États membres, de n'utiliser pour la deuxième étape que les outils d'essai explicitement mentionnés dans les conclusions du Conseil de juin 2009 qui étaient prêts, à savoir les outils d'essai SIS II conçus par les contractants de la Commission. Après des essais approfondis, tous les États membres ont indiqué que ces outils répondaient aux conditions requises.

Les principaux essais de la deuxième étape se sont déroulés du 2 au 7 mai, avec la participation des systèmes nationaux de onze États membres. Le système central et les systèmes nationaux ont échangé sans interruption plus de deux millions d'opérations standard [création, téléchargement, suppression (CUD en anglais, *creation, update, deletion*) de signalements SIS II], réalisant en cinq jours un chargement supérieur à celui du SIS 1 pendant un mois complet, ce qui excède également les exigences figurant dans les conclusions du Conseil de juin 2009. Parallèlement, le système a aussi traité durant ces cinq jours quelque 50 millions de recherches dans la base de données centrale, fonctionnalité inexistante dans le système SIS 1. L'essai a démontré que les unités centrale et de réserve étaient restées

---

<sup>3</sup> 10708/09

parfaitement synchronisées. Aucune interruption ni perte d'information n'a été enregistrée; un seul État membre a subi une brève coupure de courant mais les systèmes central et national ont géré cet incident avec efficacité.

En substance, les essais de la deuxième étape ont prouvé la stabilité du système central SIS II dans des conditions opérationnelles. Comme la Commission l'explique en détail dans son rapport de validation, l'objectif des étapes (à savoir démontrer la stabilité, la fiabilité et la performance du système central) a été atteint. Il a été satisfait aux critères d'entrée, d'exécution et de sortie. Les douze critères de réussite ont tous été remplis.

Conformément à la procédure décrite dans les conclusions du Conseil de juin 2009<sup>4</sup>, la Commission, en collaboration avec le Conseil de gestion du programme global et la task-force SIS II, a évalué et validé, le 26 juin 2012, les résultats des essais sur le plan technique. Le COREPER et le Conseil ont officiellement reconnu ce verdict favorable en juillet 2012. La Commission a aussi officiellement informé le Parlement européen de ces résultats.

#### (f) L'essai complet

La version finale du plan d'essai complet décrivant la dernière phase d'essais de juin à septembre 2012 a été adoptée par le groupe de travail sur les affaires Schengen (formation SIS-TECH) le 24 mai 2012.

Compte tenu de la série d'essais déjà réalisés dans le système central et, notamment, des résultats positifs des essais de la deuxième étape, la Commission a déclaré lors de la réunion du COREPER du 30 mai 2012<sup>5</sup> que les composants relevant de sa responsabilité étaient prêts. La notification, effectuée conformément à la base juridique du SIS II, a permis aux parties prenantes de démarrer l'essai complet.

L'essai complet ayant pour objectif d'évaluer les performances de bout en bout du système, il exige un engagement considérable de la part des États membres. Un atelier technique préparatoire a été organisé le 31 mai 2012 pour présenter l'organisation des essais et en clarifier les différentes composantes.

À la suite des contraintes contractuelles rencontrées par le gouvernement français, qui ne permettaient pas de désigner un prestataire chargé du SIS 1 (comme prévu initialement), un expert d'un État membre a été nommé gestionnaire de l'essai complet pour les États membres. À la demande de ces derniers, la Commission a toutefois accepté de couvrir contractuellement les services de support du prestataire chargé du SIS 1. Le CGPG a également secondé l'équipe de gestion des essais. La partie formelle de l'essai complet a débuté le 19 juin avec le premier groupe de huit États membres, auquel succéderont trois autres groupes le semestre prochain. Le premier volet de l'essai a pris fin le 27 juin. D'après une analyse préliminaire, aucune difficulté majeure n'a été décelée, ni dans le système central ni dans les systèmes nationaux. Les problèmes exceptionnellement rencontrés, comme la brève instabilité (une journée) de l'outil de surveillance du réseau ou des divergences d'opinion quant aux

---

<sup>4</sup> Réunissant des experts des États membres intéressés, la task-force SIS II a été instituée par les conclusions du Conseil JAI d'octobre 2006 afin d'«assister le Conseil, en coopération avec la Commission, dans ses travaux sur la gestion et la coordination du projet SIS II, y compris le degré de préparation de tous les États membres».

<sup>5</sup> Article 8, paragraphe 1, commun au règlement (CE) n° 1104/2008 du Conseil et à la décision 2008/839/JAI du Conseil du 24.10.2008.

modalités techniques dans un cas d'essai, ont été résolus sans délai grâce à une bonne coopération d'ensemble des parties concernées.

### **2.3. Préparatifs de la migration**

Un convertisseur est au cœur de l'architecture provisoire de migration conçue pour permettre le transfert des données du SIS 1 vers le nouveau système<sup>6</sup>.

Après avoir réussi les essais de réception en usine en octobre 2011, le convertisseur a été déployé à Strasbourg et soumis à de nouveaux essais au regard du SIS II (essais de la solution système - SST1) en prévision d'autres essais avec le SIS 1+. Par ailleurs, la Commission a installé et testé les éléments de communication nécessaires au SIS 1+ dans le convertisseur lui-même, préalable indispensable pour relier ce dernier au SIS 1+. Des préparatifs ont été effectués en vue de la connexion du convertisseur à l'environnement test au début de 2012.

Au premier semestre de 2012, le convertisseur a été soumis à des essais au regard du SIS 1+ (essais de qualification). Depuis la fin du mois de mai 2012, le convertisseur fait l'objet de tests au regard des deux systèmes [essais de la solution système - intégration complète (SST2)]. La préparation de l'infrastructure est achevée et les essais fonctionnels ont débuté comme prévu le 11 juin 2012. Cette phase d'essais devait être menée à son terme d'ici la fin du mois d'août 2012. Après les simulations, l'étape suivante consistera dans la migration en temps réel des données du SIS 1+ vers le SIS II au début de l'année 2013.

#### Planification de la migration

En mai 2012, la Commission a proposé de modifier le cadre juridique régissant la migration effective des données (les instruments relatifs à la migration). L'objectif est d'aligner les dispositions juridiques sur l'approche technique convenue avec les États membres en 2011 et d'offrir à ces derniers un instrument financier supplémentaire pour certaines activités précises liées à la migration. La proposition de la Commission devrait être adoptée au cours du second semestre de 2012, après que le Parlement aura également été consulté.

La Commission et les États membres rédigent en étroite collaboration le manuel relatif à la migration, document exposant en détail les étapes décrites dans le plan de migration. Un atelier «Migration» s'est tenu à ce sujet à la fin du mois de mars, lors duquel les États membres se sont mis d'accord sur l'approche affinée de la migration selon laquelle ils sont à présent répartis en quatre groupes au lieu de migrer individuellement. Ce manuel définira les rôles et les responsabilités à assumer tout au long du processus et détaillera le calendrier de la migration. Commencée en décembre 2011, cette opération devra être achevée pour la fin 2012.

Les instruments juridiques relatifs à la migration prévoient que les États membres participant au système SIS 1+ effectuent un test concernant les informations supplémentaires (essais fonctionnels SIRENE)<sup>7</sup>. La Commission a continué d'aider les États membres à préparer le réexamen des spécifications techniques des échanges de données entre bureaux SIRENE et à

---

<sup>6</sup> Article 10, paragraphe 3, commun au règlement (CE) n° 1104/2008 du Conseil et à la décision 2008/839/JAI du Conseil du 24.10.2008.

<sup>7</sup> Article 9, paragraphe 1, commun au règlement (CE) n° 1104/2008 du Conseil et à la décision 2008/839/JAI du Conseil.

élaborer la description précise des essais fonctionnels SIRENE, activité programmée pour le second semestre de 2012.

De février à juin 2012, le comité SIS-VIS formation SIRENE, lors de ses quatre réunions, a réexaminé et actualisé le manuel SIRENE ainsi que d'autres mesures d'exécution destinées au SIS II afin d'établir la version finale des procédures et formulaires SIRENE avant le début des essais fonctionnels SIRENE en septembre 2012. L'adoption de la décision d'exécution de la Commission est, quant à elle, prévue au second semestre.

#### **2.4. Réseau SIS II**

Le projet SIS II prévoit la fourniture d'un réseau étendu de communications satisfaisant aux exigences de disponibilité, de sécurité, de couverture géographique et de niveau de service, permettant aux systèmes nationaux et centraux de communiquer.

À des fins opérationnelles, les États membres disposent à la fois d'interfaces principales et de secours reliées au réseau. Pendant la période visée par le présent rapport, le processus de réactivation des interfaces de secours nationales s'est poursuivi pour préparer les essais impliquant un basculement entre les sites principaux et de secours.

Les instruments juridiques à la base du système SIS II décrivent l'infrastructure de communication dédiée aux données SIS II et à l'échange de données entre bureaux SIRENE<sup>8</sup>. Après que les États membres ont confirmé les spécifications techniques du relais de messagerie SIRENE SIS II, la Commission a apporté la dernière touche aux procédures de passation de marché. Ce relais de messagerie a été installé au cours du premier semestre de 2012, en prévision de l'essai auquel les États membres procéderont sur les informations supplémentaires. La première phase des essais de base relatifs à la connectivité s'est déroulée les 15 et 16 mai, suivie de la deuxième phase les 14 et 15 juin. Les résultats de cette dernière sont en cours d'évaluation. Une troisième et dernière phase est prévue pour le 18 juillet 2012.

#### **2.5. Sécurité**

L'étude sur la sécurité complémentaire du réseau pour le SIS II a été présentée au comité SIS-VIS au cours de la période visée par le précédent rapport. Une solution technique satisfaisant à toutes les exigences a été dégagée et un projet pilote a ensuite démarré. Les équipements nécessaires ont été achetés et une première phase d'essais s'est déroulée entre octobre 2011 et février 2012 dans un environnement contrôlé. Toutes les options techniques ont été validées pour le déploiement d'une solution. La prochaine étape du projet pilote consistera à effectuer un essai supplémentaire qui nécessitera la participation de trois États membres volontaires. L'Allemagne et l'Autriche se sont d'ores et déjà proposées; un troisième volontaire est recherché. L'essai est prévu en septembre 2012.

---

<sup>8</sup> Voir l'article 4 commun au règlement (CE) n° 1987/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (JO L 381 du 28.12.2006, p. 4) et à la décision 2007/533/JAI du Conseil du 12 juin 2007 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) (JO L 205 du 7.8.2007, p. 63).

### 3. GESTION

#### 3.1. Aspects financiers

##### Budget du SIS II

À la fin de la période examinée dans le présent rapport, les engagements budgétaires effectués depuis 2002 par la Commission pour le projet SIS II s'élevaient au total à 149 811 765 EUR. Les contrats correspondants comprennent des études de faisabilité, le développement du SIS II central lui-même, les services d'appui et d'assurance qualité, le réseau SIS II, la préparation de la gestion opérationnelle à Strasbourg, la sécurité, les préparatifs en matière de biométrie, la communication et les frais de mission des experts.

De ce montant, 109 899 337 EUR avaient effectivement été versés entre 2002 et la fin du mois de juin 2012. Les principaux postes de dépenses concernaient le développement (62 364 845 EUR), le réseau (27 379 985 EUR) et les services d'appui et d'assurance qualité (11 207 827 EUR), ainsi que la préparation de la gestion opérationnelle à Strasbourg et à Sankt Johann im Pongau (7 279 228 EUR).

<b><u>Exécution budgétaire</u></b>				
	<b><u>De 2002 à juin 2012</u></b>		<b><u>De janvier à juin 2012</u></b>	
<i>(en EUR)</i>	<b><u>Engagements</u></b>	<b><u>Paiements</u></b>	<b><u>Engagements</u></b>	<b><u>Paiements</u></b>
<u>Développement (HP/Stéria)</u>	<u>80 593 047</u>	<u>59 285 803</u>	<u>0</u>	<u>8 213 662</u>
<u>Développement (Atos)</u>	<u>3 535 041</u>	<u>3 079 041</u>	<u>0</u>	<u>1 814 541</u>
<u>Services d'appui et d'assurance qualité</u>	<u>14 281 792</u>	<u>11 207 827</u>	<u>1 189 523</u>	<u>1 715 330</u>
<u>Réseau</u>	<u>38 526 008</u>	<u>27 379 985</u>	<u>0</u>	<u>2 396 868</u>
<u>Préparation de la gestion opérationnelle</u>	<u>9 201 624</u>	<u>7 279 228</u>	<u>235 730</u>	<u>201 925</u>
<u>Sécurité</u>	<u>1 358 310</u>	<u>221 739</u>	<u>0</u>	<u>4 027</u>
<u>Études et consultations</u>	<u>1 064 410</u>	<u>963 207</u>	<u>103 279</u>	<u>20 947</u>
<u>Campagne d'information</u>	<u>33 373</u>	<u>33 373</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Frais de mission des experts</u>	<u>1 203 286</u>	<u>434 259</u>	<u>0</u>	<u>117 682</u>
<u>Autres</u>	<u>14 874</u>	<u>14 874</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b><u>TOTAL:</u></b>	<b><u>149 811 765</u></b>	<b><u>109 899 337</u></b>	<b><u>1 528 532</u></b>	<b><u>14 484 983</u></b>

## Financement supplémentaire destiné au développement des systèmes des États membres

Afin que le Fonds européen pour les frontières extérieures puisse soutenir l'achèvement des projets nationaux développés, une réaffectation significative des ressources vers les projets nationaux du SIS II a été entreprise dans le cadre de la programmation de 2011 pour ce Fonds. La partie «Actions communautaires» du Fonds a été mise à la disposition de huit États membres contraints de concilier leurs besoins supplémentaires et leurs programmes annuels.

Ces projets ont commencé à la fin de l'année 2011 et devraient être achevés à la fin de l'été ou au début de l'automne 2012.

### **3.2. Gestion opérationnelle**

À la suite de l'adoption en octobre 2011 du règlement portant sa création<sup>9</sup>, l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice assumera ses responsabilités liées à la gestion opérationnelle du SIS II dès la mise en service de celui-ci.

La Commission a effectué les tâches administratives nécessaires pour faire démarrer l'agence. Les États membres et la Commission ont désigné leurs représentants au sein du conseil d'administration de l'agence ainsi que des différents groupes consultatifs. Conformément aux dispositions du règlement portant création de l'agence, un directeur exécutif par intérim a été nommé le 16 avril.

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises durant ce semestre: sa réunion inaugurale s'est tenue les 22 et 23 mars 2012 à Tallinn et la seconde réunion, au cours de laquelle le directeur exécutif titulaire a été sélectionné, a eu lieu le 28 juin. Le candidat retenu ayant prononcé une déclaration devant la commission LIBE le 10 juillet, le Parlement européen prévoit d'adopter un avis sur ce candidat que le conseil d'administration nommera ensuite par procédure écrite. La première réunion du groupe consultatif sur le SIS II a eu lieu les 6 et 7 juin.

D'autres activités préparatoires sont en cours en vue de l'établissement de l'agence et de son environnement de travail, de sorte qu'elle puisse accomplir à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2012 les missions qui lui ont été confiées (recrutement de personnel, aménagement des locaux temporaires, mise au point définitive des documents clés qui permettront à l'agence de fonctionner, tels que le programme de travail pour 2012 et 2013, négociation des accords avec les États membres hôtes et les pays associés).

### **3.3. Gestion du projet**

#### *3.3.1. Conseil de gestion du programme global (CGPG)*

Dans la limite de ses attributions, telles que formalisées par les instruments juridiques relatifs à la migration adoptés le 3 juin 2010, le CGPG a continué à dispenser des conseils pour

---

<sup>9</sup> Règlement (UE) n° 1077/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011.

répondre à un large éventail de questions liées aux projets en vue de la préparation des essais de la deuxième étape et de l'essai complet. Les échanges de vues entre la Présidence, la Commission, plusieurs experts des États membres et le principal contractant de la Commission ont également contribué à l'objectif du CGPG, qui est de favoriser la cohérence entre le projet SIS II central et les projets SIS II nationaux.

Vingt réunions plénières du CGPG se sont tenues au cours de la période faisant l'objet du présent rapport.

### *3.3.2. Comité SIS-VIS (SIS II)*

Le comité SIS-VIS s'est réuni à cinq reprises entre janvier et juin 2012 pour examiner des questions techniques relatives au SIS II. Plusieurs approbations importantes ont été obtenues en ce qui concerne la migration et les essais dans ce cadre de comitologie.

Outre les réunions régulières du comité SIS-VIS, des sous-groupes du comité et des ateliers, rassemblant des experts des États membres, se penchent sur certaines questions techniques pointues. Ces réunions portent généralement sur des sujets ayant trait à des prestations précises requises dans le cadre du projet.

- Le groupe consultatif sur les essais émet, à l'intention du comité SIS-VIS, des avis sur les questions relatives à l'organisation, la mise en œuvre et l'interprétation des essais. Il s'est réuni 23 fois au cours de la période considérée.
- Le comité de gestion des changements apporte ses conseils en matière de classification et de qualification, et sur l'incidence que pourrait avoir la correction des problèmes signalés. En raison des efforts importants que ce groupe de travail, qui rend également compte au comité SIS-VIS, a consentis afin de dégager un accord sur les spécifications techniques actualisées du système central en 2010-2011 et de la stabilisation des exigences qui s'en est suivie, il ne s'est pas réuni formellement au cours de la période visée par le rapport. Les États membres et la Commission ont cependant réexaminé et actualisé le règlement intérieur du comité de gestion des changements pour permettre aux États membres de vérifier la conformité, avec le système central, des changements prévus dans leurs systèmes nationaux.
- Un atelier «Migration SIS II» s'est tenu durant cette période.

### *3.3.3. Planification et coordination au niveau national*

Un groupe de travail composé des gestionnaires du projet dans les États membres a été instauré pour conseiller l'équipe chargée du projet à la Commission. Ses réunions portent sur les questions de planification détaillées, les risques et les activités, tant au niveau central qu'au niveau national du projet. Ce groupe de travail s'est réuni cinq fois au cours de la période considérée.

#### 3.3.4. Conseil

Conformément aux conclusions du Conseil et afin d'assurer une transparence complète, la Commission informe régulièrement le Conseil sur la mise en œuvre du calendrier global défini pour le SIS II et sur les dépenses afférentes au projet central.

Au sein des instances du Conseil, la Commission continue de participer activement aux réunions ainsi qu'à leur préparation. Lorsqu'il s'agit d'apporter des clarifications et des solutions à toute question susceptible d'être soulevée par les États membres, la Commission ne se borne pas à fournir des mises à jour régulières de l'état des lieux. De façon générale, l'atmosphère de coopération globalement positive de ces réunions a permis de résoudre, au niveau technique, les problèmes rencontrés. Une préparation approfondie, notamment l'envoi d'une lettre par la Commissaire avant le Conseil JAI d'avril, s'est traduite par des avancées constructives au niveau ministériel.

Par ailleurs, la Commission continue de diffuser un rapport hebdomadaire succinct, résumant les évolutions techniques, auprès des collègues engagés dans le projet au niveau national.

#### 3.3.5. Parlement européen

Le Parlement européen a placé dans la réserve une partie des crédits alloués au projet SIS II dans le budget général de l'UE. La Commission tient le Parlement informé de l'état d'avancement du SIS II. Après s'être acquittée de son obligation de rapport prévue par les instruments juridiques du SIS II en rédigeant le rapport sur l'avancement du SIS II<sup>10</sup>, conformément aux conclusions du Conseil du 5 juin 2009, la Commission a, à plusieurs occasions, fourni aux représentants du Parlement européen des informations actualisées sur des questions financières, contractuelles et de calendrier et sur l'état d'avancement du projet. Enfin, la Commission a répondu à une question parlementaire portant sur le SIS II.

#### 3.3.6. Gestion des risques

La Commission surveille de près les risques liés au projet SIS II avec l'aide de son prestataire chargé de l'assurance qualité. Un plan d'atténuation est établi pour chaque risque décelé, précisant les mesures à prendre afin d'atténuer ce risque. Mise à jour chaque semaine, la liste des risques repérés est présentée au Conseil de gestion du programme global et discutée avec ce dernier selon une périodicité mensuelle.

Les principaux risques recensés lors de la période considérée étaient les suivants:

- les retards enregistrés lors des essais de conformité étendus (CTE);
- la disponibilité ou non d'un outil SFR répondant pleinement aux critères;
- le manque de ressources pour le C.SIS;
- le peu de temps restant selon le calendrier de la migration, pour une solution de secours;

---

<sup>10</sup> Article 18 commun au règlement (CE) n° 1104/2008 du Conseil et à la décision 2008/839/JAI du Conseil.

- un éventuel retard pour la refonte des instruments juridiques relatifs à la migration.

#### **4. PRIORITES POUR LA PERIODE OBJET DU PROCHAIN RAPPORT**

Au cours de la période qui fera l'objet du prochain rapport, de juillet à décembre 2012, sept principaux domaines d'activité sont retenus:

- la finalisation des essais CTE au niveau national;
- l'achèvement de l'essai complet;
- l'adoption de la refonte des instruments juridiques relatifs à la migration du SIS II;
- les essais non fonctionnels de la solution système (SST2) relatifs au convertisseur;
- les essais fonctionnels SIRENE;
- la simulation de migration limitée et générale;
- l'adoption d'une décision d'exécution de la Commission relative au manuel SIRENE et à d'autres mesures d'exécution relatives au SIS II.

#### **5. CONCLUSIONS**

Les préparatifs intenses en vue des dernières grandes phases d'essais et de la migration des données qui s'en suivra ont été couronnés par la validation des essais de la deuxième étape et par le lancement de l'essai complet.

Toutes les difficultés rencontrées lors de ces dernières phases de test du projet ont été résolues grâce à la démarche coopérative que les États membres et la Commission ont privilégiée dans leurs échanges, ce qui a permis au projet SIS II de ne pas dévier du calendrier prévu pour la mise en service, au premier trimestre de 2013. Les progrès considérables accomplis pour faire parvenir le système à maturité ont posé les jalons de trois actions essentielles qui devront être réalisées d'ici la fin de l'année 2012, afin de préparer la migration du SIS1+ au SIS II: l'achèvement de l'essai complet, les essais fonctionnels SIRENE et l'adoption des instruments relatifs à la migration.

## Réunions du comité SIS-VIS (SIS II) et des groupes de travail

### Réunions organisées pendant la période de référence

<b>JANVIER 2012</b>	
<b>5, 11, 18, 24</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>25</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>25</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>10, 17, 24, 31</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>FÉVRIER 2012</b>	
<b>1, 8, 15, 23, 29</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>22</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>22</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>7, 14, 21, 28</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>MARS 2012</b>	
<b>6, 14, 22, 27</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>21</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>21</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>6, 13, 20, 27</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II
<b>28</b>	Atelier «Migration SIS II»

<b>AVRIL 2012</b>	
<b>3, 11, 19, 25</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>10, 17, 24</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>MAI 2012</b>	
-----------------	--

<b>2, 7, 10, 16, 29</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>30</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>30</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>31</b>	Atelier sur l'exécution de l'essai complet du <u>SIS II</u>
<b>8, 15, 22, 29</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>JUIN 2012</b>	
<b>13, 20, 26, 27</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>27</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>27</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>5, 12, 19, 26</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

### **Réunions du comité SIS-VIS (SIS II) et des groupes de travail**

#### **b) Réunions provisoirement prévues pour la prochaine période de référence**

<b>JUILLET 2012</b>	
<b>4, 10, 18, 24</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>26</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>26</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>3, 10, 17, 24, 31</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>AOÛT 2012</b>	
<b>1, 8, 22, 29</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>7, 14, 21, 28</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>SEPTEMBRE 2012</b>	
<b>5 , 12 , 19 , 26</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>27</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>27</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>4 , 11 , 18 , 25</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>OCTOBRE 2012</b>	
<b>3, 10 , 17 , 24, 31</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>26</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>26</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>2 , 9, 16 , 23 , 30</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>NOVEMBRE 2012</b>	
<b>7 , 14 , 21, 28</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>29</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>29</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>6 , 13 , 20 , 27</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II

<b>DÉCEMBRE 2012</b>	
<b>5 , 12 , 19</b>	Conseil de gestion du programme global du SIS II
<b>20</b>	Comité SIS-VIS (réunion de la formation technique SIS II)
<b>20</b>	Réunion des gestionnaires nationaux du projet SIS II
<b>4 , 11 , 18</b>	Réunion du groupe consultatif sur les essais (TAG) du SIS II